

III. ARMÉE.

N° 125 du registre
des actes de l'état civil.

N° 125 du registre
des actes de l'état civil.

DÉCÈS DE

Jean Dominique
Cavasoprano

EXPÉDITION

55^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

(1)

Portion Principale

ACTE DE DÉCÈS

Modèle n° 10

Instruction sur l'établissement
des actes de l'état civil
aux armées.

L'an (2) Voil neuf Cent quinze, le (2) Dix neuf
du mois d' Août à (2) deux sept heures (2) _____
d' _____, étant à (3) Le Châtelier (Ajaccio) minute

(1) Désigner la formation
sanitaire.

(2) Indiquer en toutes lettres
les date, heures, minutes et
millésime.

(3) Indiquer le lieu.

(4) Prénoms, nom (en gros
caractères), grade, corps, bat-
taillon ou escouade, compagnie
ou section.

(5) Numéro matricule en
toutes lettres.

(6) Indiquer le lieu du dé-
cès.

(7) Si le militaire est décédé
sur le champ de bataille ou
des suites de blessures ou de
maladies contractées au ser-
vice, en faire mention.

(8) Célibataire ou époux de
ou veuf de, en indiquant les
prénoms, nom, domicile au
date du décès, si l'on possède
quelques renseignements.

(9) Si cette constatation n'a
pas été faite, indiquer les
motifs qui l'ont empêchée.

(10) Prénoms, nom, grade et
fonction.

(11) Prénoms, nom, âge,
grade et corps ou profession,
domicile et parenté, s'il y a
lieu, des témoins avec le dé-
funt.

(12) Si l'un des témoins ne
sait pas signer, en faire men-
tion.

(13) Nom, prénoms et
grade.

(14) Nom de l'officier de
l'état civil.

Acte de décès de (4) Jean Dominique Cavasoprano de la
55^e D'Infanterie deuxième Compagnie
immatriculé sous le numéro (5) Dans mille quatre cent sept au rec^t
né le (2) vingt huit qui soit huit Cent quatre vingt quinq
à Villanova, canton d' Ajaccio, département d' Corse
domicilié en dernier lieu à Villanova Canton d' Ajaccio Corse
deport pour la France

décédé à (6) Argonne (Ajaccio) secteur Vauk Cheranchie, le (2) huit
du mois d' Août, à (2) trois heures (2) du

(7) pas de blessures de guerre
fils de Ange Marie et de Spichelin Giancamaria
domiciliés à _____, canton d _____, départe-
ment d _____ (8)

domiciliée à _____, canton d _____
département d _____

Conformément à l'article 77 du Code civil, nous nous sommes transporté auprès de la personne
décédée et assuré de la réalité du décès (9) la constatation n'a pu être faite que par les té-
moins, le décédé ayant eu lieu sur le champ de bataille.

Dressé par nous (10) Jean Lizard, Lieutenant au 55^e D'Infanterie
officier de l'état civil, sur la déclaration de (11) Henry Tumas Sergent Major
et de (11) Alphonse Vidal Sergent fourier au 55^e D'Infanterie, témoins

qui ont signé avec nous après lecture (12).

Le 1^{er} témoin,
Signé :

Tumas

L'officier de l'état civil,
Signé :

Lizard

Le 2^e témoin,
Signé :

Vidal

Vu par nous (13) Manès Lucien
Sous-Intendant M^e de 3^e classe
médecin-chef de la dite formation sanitaire, pour légalisa-
tion de la signature de M. (14) Lizard
sus-qualifié.

Pour expédition
L'officier de l'état civil

Vu pour légaliser